

**COMMUNE DE ROQUESTERON
COMPTE RENDU DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 18 DECEMBRE 2023 – 18H00
SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE**

A 18H00, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Danielle CHABAUD, Maire.

Présents : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, REGNIER Hélène, NANNINI, Véronique, ROUSSELON Olivier, CALEGARI Patrick, BISSON Alexandra, Nicole MATHIEU, M. Marcel MARCILLON, M MISSONIER Jean-Marc

Pouvoir : M PUCCIO Guy à M CALEGARI Patrick

Absents : Mme BRAO Florence, M. MOUCHE Wali, Mme Annick GODART, M FUENTE Thomas.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BONNET-VAUCHEZ

11 QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR:

- 1°/ Approbation du compte rendu de séance du 13/11/2023
- 2°/ Décisions modificatives
- 3°/ Admission en non-valeur
- 4°/ Validation du projet des travaux Chemin de l'Oratoire Ste Thérèse – MDO = C.C.A.A.
- 5°/ Demande de subventions
- 6°/ SICTIAM = Proposition maintenance des postes informatiques communaux
- 7°/ Mise en place d'une prime exceptionnelle forfaitaire de Pouvoir d'Achat
- 8°/ Demande de subvention complémentaire au Département des A.M. en complément de celle de la Région – dossier : rénovation thermique dans un bâtiment communal –
- 9°/ Informations continuité parcelle A963 – quartier Adrech
- 10°/ Questions diverses et informations
- 11°/ Régularisation bail

En ouverture de séance, il est procédé à l'élection du secrétaire de séance : Mme Danielle BONNET-VAUCHEZ est élue à l'unanimité des présents et des représentés.

Madame la Maire propose de rajouter la question N°11 comme telle mentionnée ci-dessus à l'ordre du jour. Proposition approuvée à l'unanimité.

1°/ Approbation du rapport de séance du 13 Novembre 2023

Madame la Maire propose d'approuver le compte rendu de séance du 13 Novembre 2023. Aucune observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2°/ Décisions modificatives

Décision modificative : **N°6 DEL107023** approuvée à l'unanimité.

Décision modificative : **N°7 DEL108023** approuvée à l'unanimité.

3°/ Admission en non-valeur

DELI : 1092023

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de présenter une Admission en non-valeur de : 2.277.90 €.

EXPOSE de Mme le Maire,

* Suivant l'état de produits communaux transmis par Monsieur le Comptable public de la Trésorerie de Levens (A.M) portant sur la demande de recouvrement en admission en non-valeur des dossiers qui n'ont pu être recouverts, malgré les poursuites ou actions de recouvrement entreprises par le Comptable public,

* Indique que le montant des titres à admettre en non-valeur s'élève à **2.277.90 €**

* Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,
Madame le Maire invite le conseil à se prononcer.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité,

** admet en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessus pour la somme de **2.277.90€**,*

** l'inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours aux articles et chapitres prévus à cet effet,*

** d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.*

4°/ Validation du projet des travaux Chemin de l'Oratoire Ste Thérèse – MDO = C.C.A.A.

DELI : 1122023_1

Madame la Maire rappelle la délibération n° 1002023 prise en séance du 13 Novembre 2023 portant sur la Délégation de Maîtrise d'ouvrage dans sa totalité à la Communauté de Communes Alpes d'Azur afférente au projet des travaux visés en objet.

Dans le prolongement, Mme la Maire informe le conseil municipal de valider la fiche ou notice descriptive des travaux élaborée par les services de la C.C.A.A. ainsi que l'estimation prévisionnelle à savoir 55.083,00^E HT (ou 66.099,60^E TTC).

Mme la Maire invite l'assemblée délibérante a approuvé la Note Technique/DMO 2023 CCAA du 8 Décembre dernier et le chiffrage de l'opération arrêté à hauteur de 55.083,00^E HT.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées et charge Mme la Maire d'effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération ;

5°/ Demande de subvention

DELI : 1102023

Dans le prolongement de la Fête du Loto et différentes festivités, Mme le Maire propose au conseil municipal d'octroyer une dotation exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers Roquérois d'un montant de 130.95€ et l'invite à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée et autorise Mme la Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

6°/ SICTIAM = Proposition maintenance des postes informatiques communaux

DELI : 1132023

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de la prise en charge de la maintenance du parc informatique de la commune par le SICTIAM, en cas de panne d'équipement matériel et logiciels métiers.

Elle informe le Conseil Municipal des conditions de l'offre du SICTIAM (offre PDS 2023-12614 du 04/12/23) et du coût annuel de la prestation qui s'élève à 2.112€ TTC.

Mme la Maire propose au conseil municipal :

* d'approuver cette proposition sachant que notre commune est dépourvue de tout système de maintenance informatique concernant les postes de travail, périphériques, imprimantes, onduleurs, Microsoft 365, logiciels bureautiques, serveurs, réseau : distribution et wifi /routage sécurité...

* de l'autoriser à signer la convention y afférente.

Et l'invite à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées et charge Mme la Maire de faire le nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

7°/ Mise en place d'une prime exceptionnelle forfaitaire de Pouvoir d'Achat

DELI : 1142023

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une prime exceptionnelle forfaitaire de pouvoir d'achat.

Elle explique au Conseil Municipal que la prime de pouvoir d'achat est une prime exceptionnelle créée pour soutenir le pouvoir d'achat des agents publics percevant une rémunération annuelle brute :

- inférieure ou égale à 39 000€ (soit 3 250 € par mois en moyenne sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023).

Cette prime est soumise aux cotisations et contributions de sécurité sociale ainsi qu'à l'impôt sur le revenu et est versée par l'employeur qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023. La rémunération servant à déterminer le montant de référence de la prime est celle perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que pour faire bénéficier de cette prime au personnel communal éligible il est nécessaire de demander l'avis du Comité Social Territorial du centre de gestion 06.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal décide à l'unanimité de charger Madame la Maire pour entreprendre les démarches et instaurer cette prime en faveur des agents potentiellement bénéficiaires.

8°/ Demande de subvention complémentaire au Département des A.M. en complément de celle de la Région – dossier : rénovation thermique dans un bâtiment communal –

DELI : 1152023

Madame la Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 1162022 prise en séance du 1^{er} Décembre 2022 portant sur le projet de travaux visés en objet pour lequel un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Région pour une demande de subvention à hauteur de 12.651,40^E calculés sur une dépense estimative 18.073,43^E HT.

Par courrier en date du 26 Octobre 2023 de M. le Président de la Région, une subvention forfaitaire a été attribuée pour la réalisation de l'opération d'un montant de 10.000,00^E.

Afin de pallier la différence soit 2.651,40^E, Mme la Maire propose au conseil municipal de solliciter M. le Président du Département des A.M. pour l'obtention d'une subvention complémentaire.

Le nouveau plan de financement se présenterait comme suit :

<i>TRAVAUX ENTREPRISE</i>	<i>MONTANT H.T.</i>	<i>MONTANT TTC</i>
Travaux d'amélioration d'économie d'énergie dans un bâtiment communal 246 route de Cuébris 06910 Roquestéron Entreprise : HOMERENOVATION 06	18.073,43^E	19.834,12E

SUBVENTION OBTENUE :

REGION SUD FORFAIT : 10.000,00E

CO FINANCEMENT DEPARTEMENT DES A.M.

MONTANT SOLLICITE : 2.651,40^E

TOTAL SUBVENTIONS : 12.651,40^E

PART COMMUNALE : 5.422,03^E HT18.073,43^E HT.

Mme la Maire propose au conseil municipal :

* d'approuver la demande d'un cofinancement REGION/DEPARTEMENT,

* d'approuver le nouveau plan de financement mentionnant le Département des A.M.,

* de solliciter M. le Président du Département pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 2.651,40^E,

* dit que la dépense sera inscrite au budget communal section investissement,

* de l'autoriser à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

Et l'invite à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées.

9°/ Informations continuité parcelle A963 – quartier Adrech

Informations. Pas de délibération pour cette question.

10°/ Questions diverses et informations

* rappel du Marché de Noël organisé par l'Association sportive scolaire du Soleil du Groupe scolaire le Vendredi 22/12/2023 en soirée.

* rappel de la cérémonie de présentation des vœux à la population le Samedi 20 janvier 2024 – 11H. Salle des Fêtes du Foyer Rural

11°/ Régularisation bail

DELI : 1112023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, la révision du bail d'un appartement communal. Le loyer sera révisé annuellement en fonction du coût de l'indice des loyers publié par l'INSEE.

Autre charge : eau et assainissement à charge du locataire.

Les questions à l'ordre du jour sont épuisées,
la séance est levée à 19H30
Sur 11 questions traitées, 9 ont donné lieu à délibération.
du n°107 au n°115

La Présidente de séance

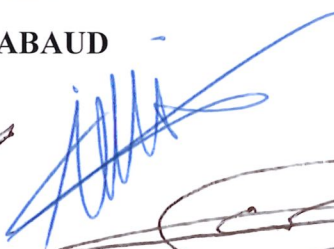
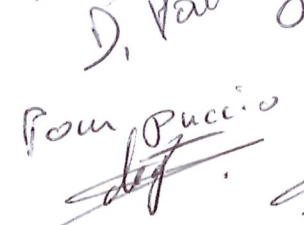
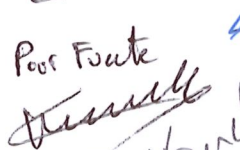


Danielle CHABAUD

Le secrétaire de séance



Mme Danielle BONNET-VAUCHEZ



R. Binon Alexandra

